

VOIE DÉDIÉE



A1

SENS ROISSY > PARIS



Dossier de presse

Une voie dédiée aux bus et aux taxis
sur l'autoroute A1

Avril 2015

Contact presse :

Mission communication de la DiRIF
Robin LEROY : 01 46 76 87 80

 île de France

 MAIRIE DE PARIS

 stif

 République Française

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Équipement
et de l'Aménagement
ÎLE-DE-FRANCE
DiRIF

 République Française

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX TRANSPORTS,
À LA MER
ET À LA PÊCHE



VOIE DÉDIÉE A1

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1 ▶ DES VOIES DÉDIÉES AUX TRANSPORTS COLLECTIFS | 3 |
| Des temps de déplacement moins longs et plus réguliers | 3 |
| 2 ▶ CARACTÉRISTIQUES DE LA VOIE DÉDIÉE DE L'AUTOROUTE A1 | 4 |
| 2.1 ▶ Porteurs et coût du projet | 4 |
| 2.2 ▶ Où sera la voie dédiée ? | 5 |
| 2.3 ▶ Qui pourra circuler sur la voie dédiée ? | 6 |
| 2.4 ▶ Quand la voie dédiée sera-t-elle activée ? | 7 |
| 2.5 ▶ La signalisation d'annonce de la voie dédiée | 8 |
| 2.6 ▶ Le dispositif de contrôle-sanction | 9 |



VOIE DÉDIÉE A1

1 ► DES VOIES DÉDIÉES AUX TRANSPORTS COLLECTIFS

Des temps de déplacement moins longs et plus réguliers

La voiture demeure le principal mode de déplacement en Île-de-France. En semaine, **plus de 4 millions de personnes circulent chaque jour sur le réseau routier national non concédé d'Île-de-France**. Celui-ci, qui représente 2,5 % du linéaire routier de la région, accueille plus de 27 % des déplacements quotidiens en semaine.

Engagé dans la voie de la transition énergétique, le Gouvernement souhaite inciter à l'utilisation des transports collectifs.

Une expérimentation a été menée sur l'autoroute A1 d'avril 2009 à février 2010. **Une diminution des temps de parcours de tous les usagers de l'autoroute A1 a été constatée, dès lors que l'insertion des véhicules sur le boulevard périphérique extérieur a été facilitée.**

Au regard de cette expérimentation, l'État, la Région Île-de-France et le STIF (autorité organisatrice des transports en Île-de-France) ont annoncé en juin 2014 un programme de réalisation de onze voies dédiées aux bus et aux taxis, ainsi, qu'à terme, au covoiturage (carte jointe en annexe).

Afin d'inciter les usagers à emprunter les transports collectifs, le service de bus et de taxis sur les axes identifiés sera amélioré grâce aux voies dédiées, qui réduisent et fiabilisent **les temps de parcours. Les déplacements seront ainsi plus performants**, avec des temps de parcours plus réguliers d'un jour à l'autre.

Il ressort de l'expérimentation de 2009 que la mise en place des voies dédiées **n'influe pas sensiblement sur les temps de parcours des autres véhicules**. Elles offrent également **de meilleures conditions de sécurité** à l'ensemble des usagers.

En développant l'attractivité des transports en commun sur les axes routiers structurants, l'État, la Région Île-de-France et le STIF répondent aux besoins de mobilité des Franciliens. Cette démarche est un élément important du plan de déplacements urbains de l'Île-de-France (PDUIF).

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF)

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) est un document stratégique qui vise un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de 20 % d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, les actions du PDUIF doivent permettre une augmentation de 20 % des déplacements en transports en commun et de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo).



VOIE DÉDIÉE A1

2 ► CARACTÉRISTIQUES DE LA VOIE DÉDIÉE DE L'AUTOROUTE A1

L'autoroute A1, dans sa section débouchant sur le boulevard périphérique extérieur à Porte de la Chapelle, est un axe prioritaire pour bénéficier d'une voie dédiée.

En période de pointe du matin, en moyenne, **une quinzaine de bus y circulent chaque heure**, reliant le secteur de Roissy / le Nord de la Seine-Saint-Denis à la Porte de la Chapelle. On y compte également **300 taxis en moyenne par heure** sur cette même période. Les temps de parcours diffèrent d'un jour à l'autre.

Les usagers des transports en commun et des taxis y gagneront en régularité et en fiabilité. Le **gain de temps** dans leurs déplacements **pourra aller jusqu'à 8 minutes**, notamment pour les trajets domicile-travail.

Le temps de parcours des autres usagers ne changera sensiblement pas.

2.1 ► Porteurs et coût du projet

Le projet de voie dédiée est porté par plusieurs acteurs :

- **l'État**
- **la Région Île-de-France**
- **le STIF**

Sur l'autoroute A1, les travaux sont réalisés par la DiRIF, et sur le boulevard périphérique, par la DiRIF en coordination avec la Ville de Paris.

Après la mise en service de la voie dédiée, la DiRIF sera chargée de la gestion de son système d'activation, en coordination avec la Ville de Paris.

Le coût total de la mise en service de la voie dédiée s'élève à **5 millions d'euros, co-financés à parité par l'État et la Région Île-de-France.**

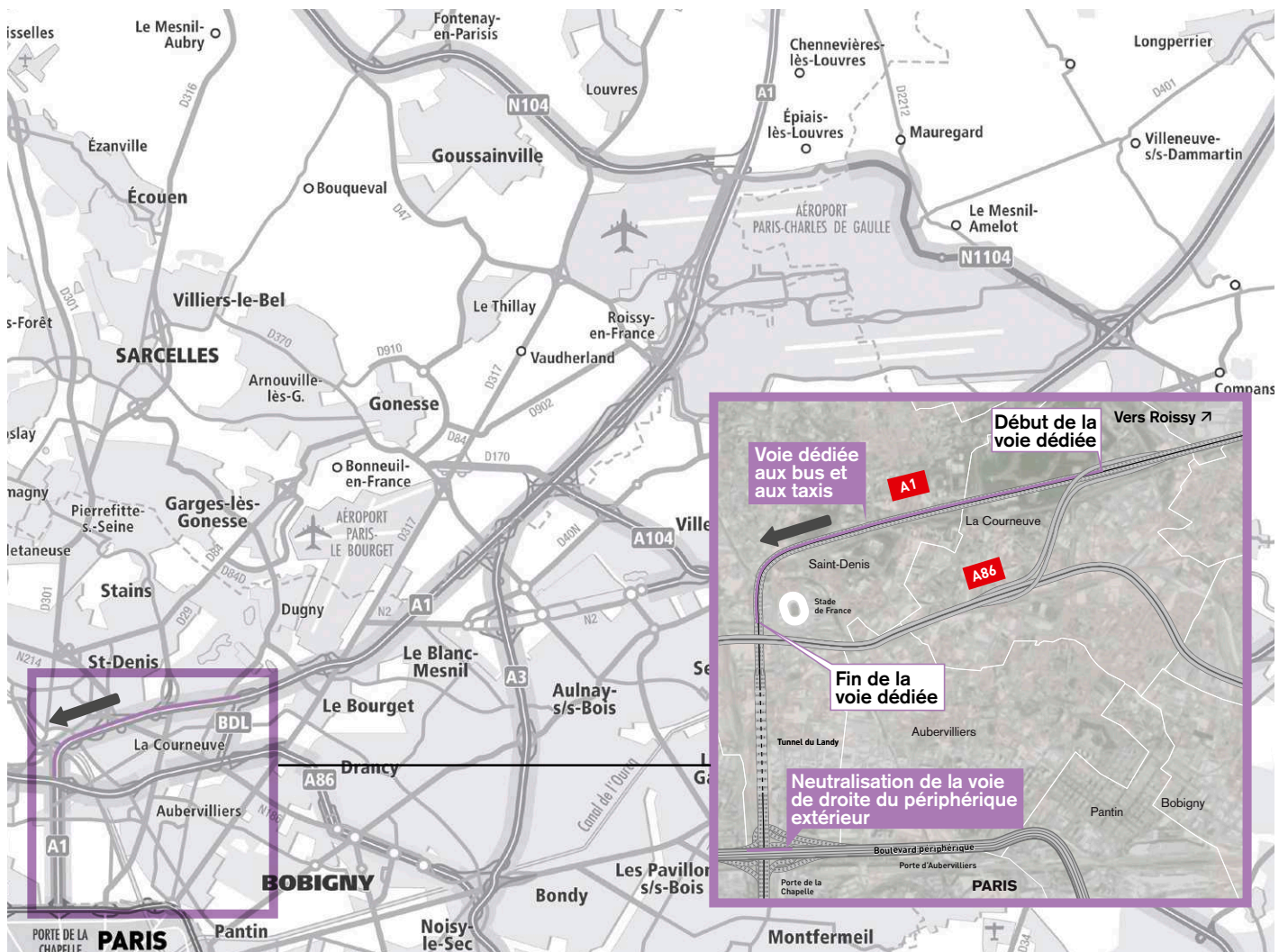
↑↑ VOIE DÉDIÉE A1

2.2 ▶ Où sera la voie dédiée ?

La voie dédiée s'étend sur un tronçon de 5 km, **sur la voie de gauche de l'A1, entre La Courneuve et Le Stade de France (Saint-Denis) dans le sens Roissy-Paris** (après la bifurcation vers l'autoroute A86 direction Aubervilliers jusqu'à la fin du viaduc de Saint-Denis, avant d'entrer dans le tunnel du Landy).

Zooms du projet disponibles sur :

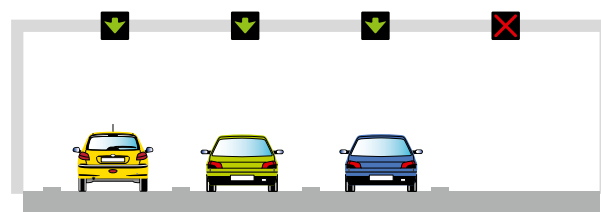
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-voie-dediee-comment-ca-marche-a646.html



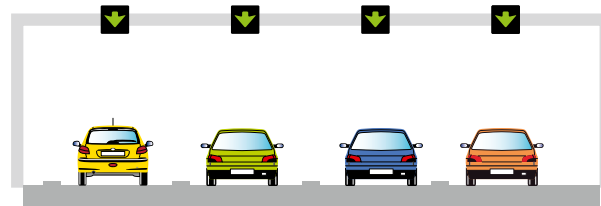
↑↑ VOIE DÉDIÉE A1

Pour permettre la bonne insertion des usagers provenant de l'autoroute A1, la voie de droite du boulevard périphérique extérieur est neutralisée à porte de la Chapelle sur 700 mètres environ, après la porte d'Aubervilliers.

La neutralisation de la circulation sur la voie de droite est indiquée par une signalisation lumineuse (croix rouge), qui prescrit aux usagers de se rabattre sur les trois voies de gauche.



Neutralisation activée




Neutralisation désactivée

2.3 ▶ Qui pourra circuler sur la voie dédiée ?



BUS

- RATP **252** : Gare de Garges-Sarcelles > Porte de la Chapelle
- RATP **350** : Roissy-pôle > Gare de l'Est
- RATP 352  **RoissyBus** : Roissy-pôle > Opéra
- Service de transport des personnes à mobilité réduite **réseau pam**
- Lignes de car assurant la desserte régulière des aéroports

Rendez-vous sur www.vianavigo.fr
pour plus d'informations sur ces lignes de bus
et services de transport.



TAXIS
équipés d'un signal lumineux « TAXI »

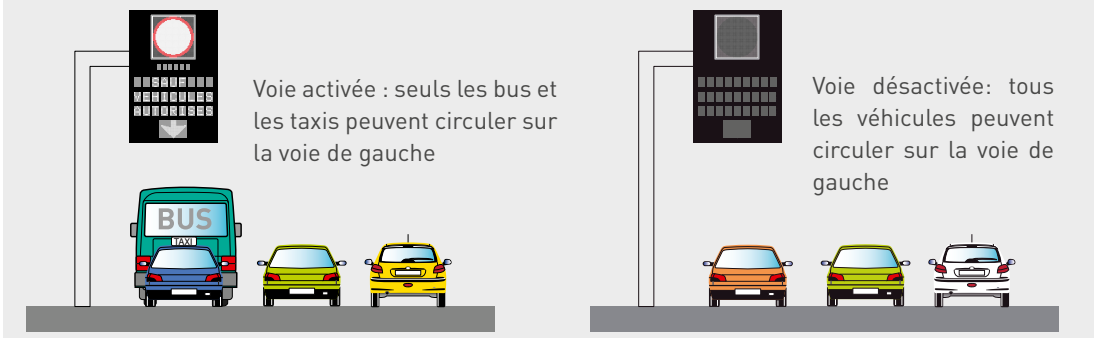
↑↑ VOIE DÉDIÉE A1 ↓

2.4 ▶ Quand la voie dédiée sera-t-elle activée ?

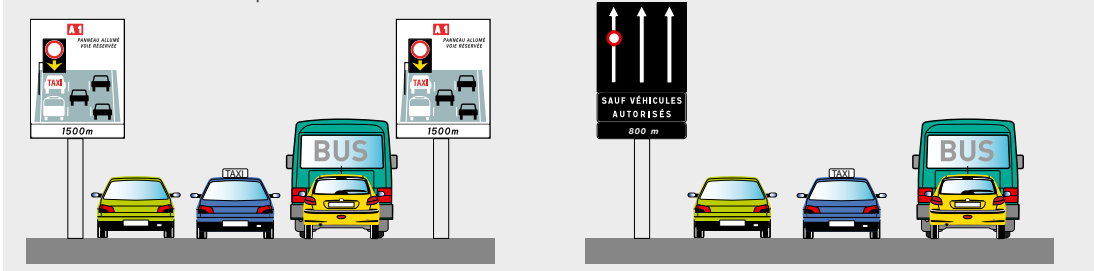
- de 6 h 30 à 10 h,
- les jours ouvrés.

La vitesse maximale autorisée sur la voie dédiée est fixée à 70 km/h.

La voie dédiée est réservée à la circulation des bus et des taxis quand les panneaux de signalisation sont allumés.



Avant le début de la voie dédiée, des panneaux d'information alertent les usagers quand ils arrivent dans la zone où est implantée la voie dédiée.

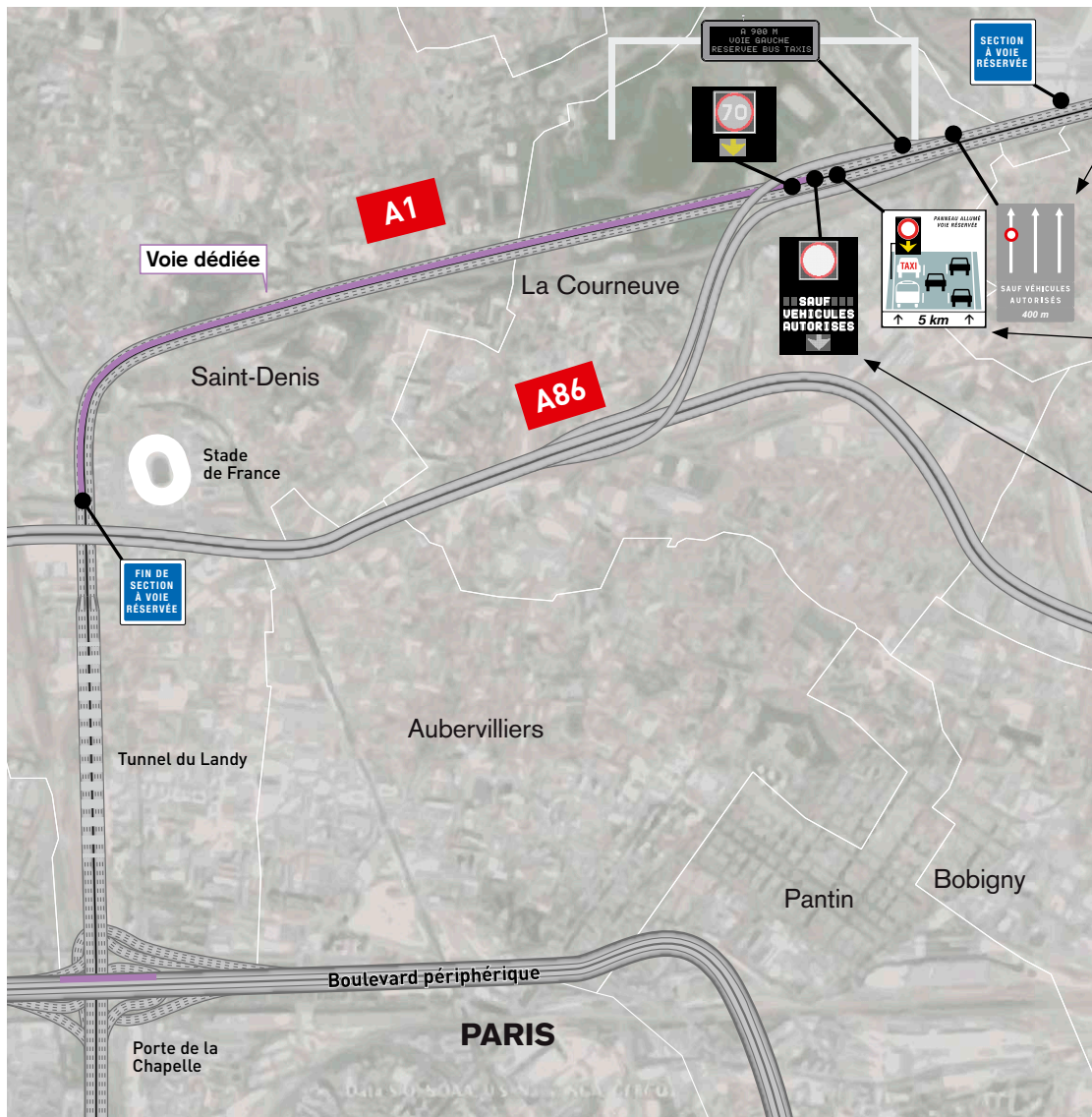


À noter : la voie dédiée pourra être désactivée en cas

- de saturation du secteur allongeant de manière trop importante les temps de parcours,
- d'incident dans la zone concernée (après l'arrivée des secours).

↑↑ VOIE DÉDIÉE A1

2.5 ▶ La signalisation d'annonce de la voie dédiée



Ce panneau indique que le début de la voie dédiée est situé à 400 m. Cette signalisation lumineuse est allumée aux heures d'activation de la voie dédiée.

Ce panneau marque le début de la voie dédiée et en rappelle les modalités d'utilisation.

Ce panneau rappelle que la voie dédiée est réservée à certains véhicules.



VOIE DÉDIÉE A1

2.6 ▶ Le dispositif de contrôle-sanction

Pour assurer le bon fonctionnement de la voie dédiée, **un dispositif de contrôle-sanction est mis en place, sur l'autoroute A1** pour la voie dédiée, et **sur le boulevard périphérique** pour la neutralisation de la voie de droite.

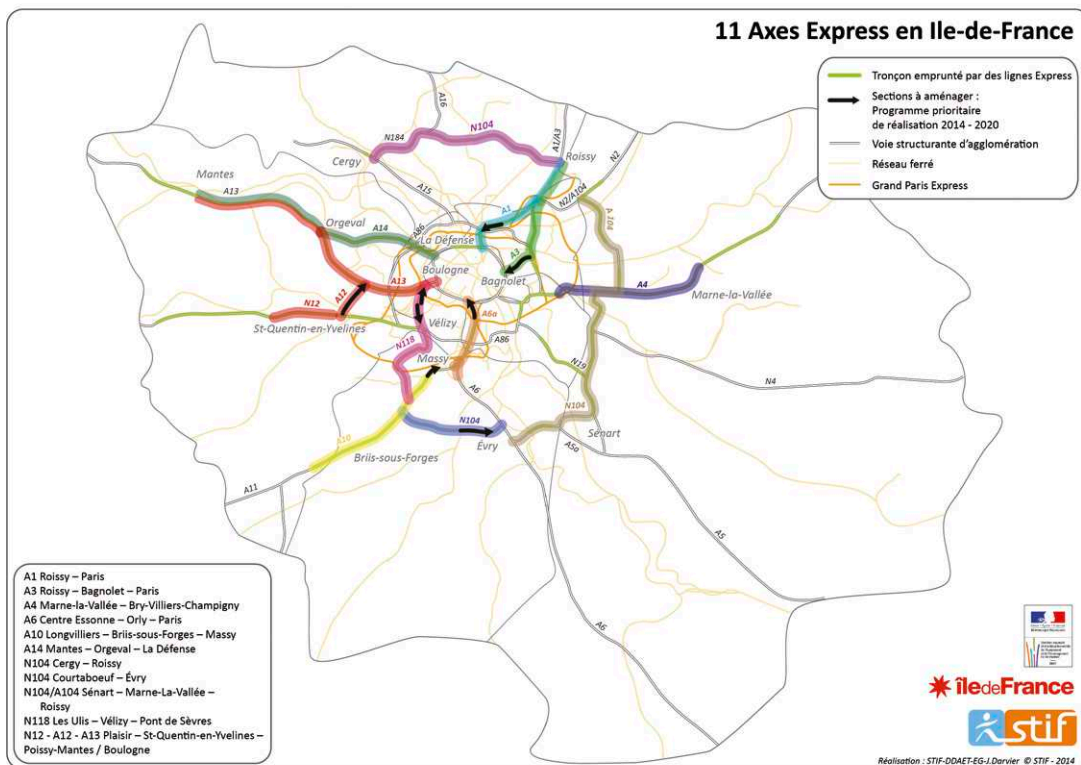
Le dispositif de contrôle-sanction est annoncé en amont par une signalisation. Il a pour but de détecter la présence d'un véhicule sur la voie dédiée ou sur la voie neutralisée à la circulation sur le boulevard périphérique.

La lecture des plaques est instantanée et identifie tous les types de véhicules – automobile, motos, bus, poids lourds. Le dispositif n'émet pas de flash en cas d'infraction. L'infraction est traitée par voie électronique.

Sur l'autoroute A1, comme sur le boulevard périphérique, en cas d'infraction à la signalisation des voies réservées, **l'amende est de 135 €.**

↑↑ VOIE DÉDIÉE A1 ↓

ANNEXE – CARTE DES PROJETS D'AXES EXPRESS EN ÎLE-DE-FRANCE





VOIE DÉDIÉE A1



Pour en savoir plus :
www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr